



**170** P  NP  **DM21**  
Centrale à cycle combiné du Suroît  
par Hydro-Québec

Beauharnois      AUD 6211-03-064

## PROJET DE CENTRALE À CYCLE COMBINÉ LE SUROÏT À BEAUHARNOIS

**MÉMOIRE**

**DE**

**L'UNION DES CONSOMMATEURS**

**PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DE L'AUDIENCE DU BUREAU D'AUDIENCES  
PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (BAPE)**

**OCTOBRE 2002**

## 1. Présentation de l'Union des consommateurs

### **Mission**

Notre mission est la défense collective des droits des consommateurs. Pour ce faire, nous regroupons des organismes et des personnes vouées à la promotion de la solidarité, de l'équité et de la justice sociale. Nous défendons les intérêts des consommateurs, plus spécifiquement ceux à faible et modeste revenu, leur donnant une voix publique forte. Nous visons à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des consommateurs au plan économique, social, politique et environnemental, en traitant des questions à portée nationale. Nous sommes un espace de convergence et de support des ressources techniques et des expertises en consommation, afin de contribuer à rendre le mouvement consommateur plus efficace.

### **Moyens d'action**

- ④ **L'Union des consommateurs** effectue des recherches, rédige des mémoires et représente ses membres et les consommateurs auprès des organismes ayant comme mandat de prendre en compte l'intérêt public (Régie de l'énergie, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications, conseils d'administration, etc.);
- ④ **L'Union des consommateurs** participe aux travaux des gouvernements ou de l'industrie dans ses domaines d'expertise pour faire entendre la voix des citoyens-consommateurs;
- ④ **L'Union des consommateurs** intervient auprès des instances gouvernementales pour commenter des projets de loi, des modifications législatives ou réglementaires;
- ④ **L'Union des consommateurs** effectue des recherches sur des problématiques de consommation en émergence pour permettre de mieux comprendre les enjeux et mieux représenter et défendre les consommateurs;
- ④ **L'Union des consommateurs** intervient publiquement devant les forums appropriés afin de représenter prioritairement les consommateurs à faible et modeste revenu dans les débats publics qui touchent ses domaines d'expertise;
- ④ **L'Union des consommateurs** initie des recours collectifs dès lors qu'il est possible de le faire, contre les entreprises qui ont des pratiques commerciales qui vont contre les intérêts des consommateurs;
- ④ **L'Union des consommateurs** collabore avec ses associations membres et aide ses dernières à mieux réaliser leur mission;
- ④ **L'Union des consommateurs** échange et travaille avec des partenaires représentatifs – régionaux, québécois, canadiens ou internationaux - afin de dégager, dans la mesure du possible, des positions communes sur des dossiers à portée nationale et internationale;
- ④ **L'Union des consommateurs** soutient et participe à des coalitions ponctuelles.

## 2. Introduction

### 2.1 Intérêt et préoccupations économiques

Il s'agit d'une première participation de l'Union des consommateurs devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Afin de bien situer notre intervention, précisons d'entrée de jeu que dans nos sociétés fortement branchées et vivant sous un climat hivernal rigoureux, l'électricité doit être considérée comme un bien essentiel. Elle représente en soi beaucoup plus qu'une simple «commodité», pour reprendre l'expression du représentant d'Hydro-Québec lors des audiences, qu'on peut transiger et faire transiter sur les marchés extérieurs sans égard aux risques et aux impacts occasionnés. La douloureuse crise du verglas, encore fraîche à nos mémoires et la malheureuse expérience vécue par les Californiens il n'y a pas si longtemps sont là pour nous rappeler concrètement l'importance, voire l'absolue nécessité, qu'est devenue dans nos sociétés une source d'alimentation énergétique fiable, accessible et abordable.

L'électricité gruge aussi une partie non négligeable du budget des ménages québécois et de façon plus importante encore, des ménages à faible revenu. De plus en plus de ménages ont de la difficulté à acquitter leurs factures mensuelles d'électricité et plus de 12 000 d'entre eux voient encore, chaque année, leur service d'électricité interrompu pour cause d'incapacité de payer.

Rappelons aussi, en dernier lieu, que suite à certains programmes (substitution vers le chauffage à l'électricité,...) mis de l'avant par Hydro-Québec alors qu'elle était en situation de forts surplus, une grande majorité de consommateurs québécois sont désormais «captifs» et demeurent à la merci des décisions de la société d'État. Le fait que cette dernière fasse de moins en moins preuve de transparence et soit plus axée que jamais sur un développement accéléré de projets de production énergétiques d'envergure fort coûteux à des fins autres que de répondre à une hausse des besoins québécois suscite donc de vives inquiétudes pour l'avenir.

Un tel développement intensif de production énergétique, surtout lorsqu'il est principalement justifié, comme dans le cas du projet Le Suroît et des autres projets en cours de construction par Hydro-Québec Production (voir tableau de la page 8), par des impératifs de commerce sur des marchés de l'électricité de plus en plus volatils, comporte une part de risque financier et économique important de même que des impacts sociaux et environnementaux considérables qu'il convient de ne pas négliger.

Ceci explique aussi l'importance, voire l'absolue nécessité, d'une vision la plus globale et exhaustive possible du contexte de développement actuel dans

l'analyse de la demande d'autorisation du projet Le Suroît. En effet, il ne s'agit pas ici d'un projet isolé mais bien d'un projet qui se situe dans une fenêtre de développement accéléré et intensif inégalé à des fins essentiellement de commercialisation, et non en réponse à une demande justifiée en lien avec une hausse de la consommation québécoise d'électricité.

## **2.2 Préoccupations sociales et environnementales**

Les ACEF, membres de l'Union des consommateurs sont présentes dans leurs milieux respectifs depuis plus de trente ans pour la majorité d'entre elles et sont bien au fait des préoccupations et problématiques qu'on y retrouve. Il s'agit de préoccupations économiques, bien entendu, mais aussi sociales et environnementales, de plus en plus indissociables des choix de développement économiques et énergétiques auxquels nous sommes confrontés.

C'est pourquoi, compte tenu que des factures d'électricité élevées sont souvent le fait d'un parc de logements décrépis et mal isolés et considérant l'ampleur et la nature des impacts environnementaux et sociaux inhérents à tous nouveaux projets de production, l'Union des consommateurs priorise fortement le recours à l'efficacité énergétique avant toute autre action et filière de production. Les filières renouvelables devant aussi être privilégiées selon les besoins (éolienne, solaire, ...) et selon une logique de planification intégrée des ressources.<sup>1</sup>

L'utilisation de la production d'électricité à des fins de développement économique régional ou pour la vente sur les marchés américains de l'énergie comporte des risques importants en plus des impacts environnementaux et sociaux qui ne sont pas comptabilisés (externalités) mais qui sont subis par les Québécois. Il ne s'agit pas ici d'une industrie avec impacts mineurs mais bien de projets qui ont des effets à très long terme sur la structure du paysage, la faune, la flore et l'utilisation d'une ressource collective dans le cas de l'hydroélectricité et des impacts non négligeables sur les émissions de GES dans le cas du thermique, d'où un besoin de justification et de rentabilité sociale incontournables. Il ne s'agit pas ici de vendre des petits pois ou des épingles à linge mais bien de projets ayant des incidences économiques, climatiques et terrestres considérables.

De tels projets sont aussi une source importante de division sociale, comme on le remarque avec la douzaine de régions au prise avec un projet de petite centrale privée et contre lesquels se battent les citoyens malgré le fait que certains de leurs élus municipaux aient donné une réponse positive, alléchés par la perspective d'entrées monétaires à court terme. Il en est de même ici à

---

<sup>1</sup> La planification intégrée des ressources (PIR) permet de rendre comparables les différentes filières de production énergétique, incluant l'efficacité énergétique, en intégrant les externalités de chacune dans l'exercice (émissions de GES, impacts terrestres,...). Les filières sont ainsi priorisées selon leur rentabilité sociale et non seulement économique.

Beauharnois où un conseil municipal apparemment divisé tente de réconcilier les divers enjeux.

Le Québec ne peut plus se permettre de telles dissensions coûteuses en temps, en énergie, en argent. Il existait un consensus social valorisant l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, la planification intégrée des ressources (Rapport du Débat public sur l'énergie, 1996). La décision du gouvernement a été de bafouer tous ces choix collectifs en adoptant la loi 116. L'Union des consommateurs demeure fortement préoccupée par les conséquences sociales, environnementales et économiques d'une telle décision lourde de conséquences, dont un projet comme celui du Suroît est le reflet. En effet, ce dernier n'est qu'un parmi plusieurs autres projets en cours de construction ou à venir, qui empêchent le virage vers une planification et un développement énergétique plus respectueux de la volonté des Québécois et du développement durable.

L'Union des consommateurs ne s'oppose pas nécessairement aux exportations. Il est vrai que la société d'État, pour diverses raisons historiques, de planification et autres, est aujourd'hui en situation de surplus. L'exportation de ces surplus peut être intéressante si l'exercice est synonyme d'un réel profit, une fois qu'on a utilisé cet avantage comparatif pour le développement en premier lieu en sol québécois.

Toutefois, planifier et construire désormais de nouvelles centrales, qu'elles soient hydroélectriques ou thermiques, à de strictes fins d'exportation soulève de nombreux enjeux qui mériteraient d'être traités en bonne et due forme dans un débat de société. Tant et aussi longtemps que le gouvernement fera l'économie d'un tel débat ou s'entêtera à ne pas respecter les conclusions des échanges antérieurs, le Québec ira de confrontation en confrontation sur les rivières à aménager, l'utilisation grandissante du thermique et sur l'opportunité de participer ainsi à ces marchés.

### **3. Contexte législatif, politique, économique**

Le projet Le Suroît surprend dans le contexte québécois. Il s'agit d'un projet de centrale thermique au gaz naturel qui s'inscrit dans un parc de production essentiellement hydroélectrique. En aucun temps les Québécois n'ont été consultés sur une question de cette importance : Voulons-nous des centrales thermiques au Québec? Est-ce rentable de développer des centrales thermiques alors que nous ne produisons pas de gaz naturel (et n'en produirons pas dans un avenir prévisible) et sommes jaloux de notre autonomie énergétique?

Le fait de se retrouver dans un environnement d'affaires plus continental que régional ou même national depuis la déréglementation de l'électricité aux Etats-Unis ne justifie en rien, bien au contraire, ce virage majeur sans consultation préalable des principaux concernés, soit les consommateurs québécois.

Il est vrai aussi que les Québécois n'ont pas été consultés non plus lorsque le gouvernement a modifié de fond en comble l'esprit et la lettre du Pacte social datant de la nationalisation de l'électricité en adoptant la loi 116, sous le bâillon et en dépit d'une opposition unanime des groupes de consommateurs résidentiels, industriels, des syndicats, des groupes environnementaux, du parti québécois, du parti de l'opposition, ... Ceci explique que Hydro-Québec dans sa fonction de producteur (une incongruité découlant de la loi 116) puisse maintenant se présenter devant vous avec un projet de centrale thermique aucunement justifié pour répondre à la demande québécoise mais bel et bien destiné à préserver sa «marge de manœuvre» pour aller sur les marchés à l'exportation.

Deux éléments méritent plus particulièrement d'être portés à votre attention sur les conséquences bien réelles de l'adoption de cette Loi; l'absence de transparence qui caractérise maintenant Hydro-Québec, surtout au niveau de la production, de même que la perte pour les Québécois d'une vision globale, intégrée, cohérente et sous l'égide d'un certain consensus social de notre développement énergétique. Voilà ce qui explique en grande partie le projet de centrale thermique sous étude aujourd'hui.

#### **4. L'absence de transparence**

##### **4.1 Rentabilité réelle du projet Le Suroît**

Il s'agit ici d'un enjeu majeur. Il est quasi impossible d'obtenir de la société d'État des données fiables et vérifiables sur la rentabilité réelle des exportations. En effet, non seulement le coût de production réel du parc existant constitue-t-il désormais une donnée «secrète» dont le prix est décrétée par le gouvernement (un cas unique au monde), mais même un expert perd son latin à tenter de décortiquer la rentabilité des différents types de transactions. Plusieurs des données sont présentées de manière intégrée et on nous demande de faire un acte de foi devant les chiffres présentés.<sup>2</sup>

Les commissaires de la présente audience ont aussi facilement pu constater à quel point les représentants d'Hydro-Québec Production ont le réflexe rapide pour se cacher derrière la phrase passe-partout si pratique: «Désolés, mais pour des raisons de secret commercial ces données sont confidentielles» ou encore «À cause de la séparation fonctionnelle entre les entités Production, Transport et Distribution, il nous est impossible de répondre à cette question». Même le Vérificateur général du Québec n'a pas accès aux données d'Hydro-Québec malgré des demandes répétées à cet effet et l'appui de plusieurs groupes, dont l'Union des consommateurs.

---

<sup>2</sup> A cet égard, nous vous invitons à lire l'article de Louis-Gilles Francoeur, en annexe du présent mémoire. M.Gérald Roberge, cité dans l'article, est l'un des experts ayant déjà témoigné pour l'Union des consommateurs devant la Régie de l'Énergie.

Cette absence chronique de transparence suscite beaucoup de questionnements et de méfiance. En plus de permettre de «jouer» sur les mots et avec les chiffres, cela permet aussi, nous le craignons, de justifier des projets et un développement énergétique intensif sur la base de données possiblement tronquées en ce qui a trait à la rentabilité réelle des exportations qui est probablement moindre que celle présentée dans les rapports annuels.

À notre avis, au coût marginal des nouveaux projets (coût de production + coût de transport + pertes totales) cette rentabilité est certainement moins élevée qu'on veut bien nous le laisser croire. Ce qui permet d'expliquer, sans doute pourquoi (malgré la démonstration faite lors des audiences à l'effet que le producteur n'a désormais qu'une obligation de servir de 165 TWh pour la clientèle québécoise et que son parc de production a permis de livrer plus de 190 TWh en l'an 2000) Hydro-Québec a toujours refusé d'admettre que la centrale Le Suroît était surtout, sinon totalement dédiée aux exportations.

En effet, en insistant sur le fait que la production de la centrale thermique transiterait en premier dans le réseau desservant la charge locale et que seuls les surplus de l'ensemble du parc de production seront vendus à l'exportation (malgré la démonstration précédente), cela ne permet-il pas à Hydro-Québec de vendre au coût moyen du réseau et de prétendre ainsi à une plus grande rentabilité dans la transaction qu'en se basant sur le coût marginal, forcément plus élevé?

- Les Québécois sont-ils vraiment gagnants de cette façon de faire, compte tenu qu'ils vivent avec les impacts environnementaux et sociaux inhérents au projet qui ne sont pas comptabilisés dans les coûts réels?
- Ce soutien à l'exportation par le biais de l'utilisation du coût moyen plutôt que du coût marginal ne comporte-t-il pas une forme d'interfinancement caché au bénéfice des exportations et aux dépens des consommateurs du Québec?
- Pourquoi, alors que le gouvernement a forcé la séparation fonctionnelle d'une entreprise parfaitement intégrée avec une imputation d'actifs favorisant nettement le producteur et le versement de dividendes (et des hausses de tarifs pour le consommateur via un Distributeur déficitaire), pourquoi, donc, le gouvernement ne pousse-t-il pas sa «logique» jusqu'au bout en dédiant les nouvelles centrales de HQP à l'exportation en toute honnêteté afin de démontrer, en toute transparence, la rentabilité réelle de ces activités?
- La centrale Le Suroît sera sans doute en compétition avec des centrales construites à proximité des marchés visés, donc avec des frais de transport moindres. Cela ne rend-il pas le projet encore plus risqué dans ce contexte?
- Est-ce avisé de produire autant sur notre territoire avec tous les impacts que cela suppose, pour continuer à alimenter la boulimie énergétique des Américains?
- Ces derniers sont reconnus comme étant particulièrement protectionnistes, est-il judicieux d'investir autant et de prendre ainsi le risque de se retrouver avec d'énormes surplus lorsqu'ils auront terminé de consolider leurs propres marchés?

## 5. Le Suroît... et les autres

### 5.1 Un projet coûteux aucunement justifié

Le projet Le Suroît n'est qu'un projet parmi plusieurs autres, qui sont présentement en cours d'étude, d'approbation ou qui ont déjà été approuvés et sont en construction. Voir le tableau ci-après dont les données proviennent du journal Les Affaires du 14 septembre 2002 et qui complète avec les données sur les coûts, celui déjà fourni par Hydro-Québec dans son étude d'impact:

| <b>Projets en construction</b>         | <b>Coûts</b> | <b>Nombre de MW</b> | <b>Échéancier</b> |
|--|--------------|---------------------|-------------------|
| Ste-Marguerite (SM3)                   | 2,4 G\$      | 882 MW              | 2003              |
| Eastmain 1                             | 2,0 G\$      | 480 MW              | 2008              |
| Toulousteuc                            | 1,0 G \$     | 526 MW              | 2005              |
| Grand-Mère                             | 454 M\$      | 220 MW              | 2004              |
| Mercier                                | 77 M\$       | 60 MW               | 2005              |
| <b>En attente d'autorisation</b>       |              |                     |                   |
| Le Suroît                              | 550 M\$      | 800 MW              | 2006              |
| <b>En avant-projet</b>                 |              |                     |                   |
| Eastmain-1A et dérivation de la Rupert | 2 G\$        | 770 MW              | 2008-2010         |
| Péribonka                              | 1 G\$        | 450 MW              | 2009              |
| La Romaine                             | 500 M\$      | 220 MW              | 2007              |
| Chute-Allard et Rapides des Coeurs     | 300 M\$      | 150 MW              | 2008              |
| <b>Site en évaluation</b>              |              |                     |                   |
| Nunavik                                | nd           | nd                  | nd                |
|  |              |                     |                   |

Comme le démontre ce tableau, déjà les seuls projet en construction totalisent plus de **6,6 milliards de dollars** en investissement pour un total de 2168 MW à l'horizon 2008. A ces projets s'ajoutent les projets d'une douzaine de petites centrales privées sur autant de chutes et de rivières et dont la production sera achetée par Hydro-Québec Production (HQP). Il semble aussi que les négociations aient repris avec Terre-Neuve pour la phase 2 du projet Churchill Falls, pour un nouveau bloc important de MW.

À tous ces projets s'ajoutent aussi d'autres MW et d'autres coûts provenant des centrales qui seront retenues suite à l'appel d'offres de Hydro-Québec Distribution pour la desserte de la charge locale, c'est-à-dire les consommateurs québécois. Sur un total de 19 projets soumis, 16 sont de nature thermique, et Le

Suroît n'en fait pas partie! Hydro-Québec Production n'a présenté qu'un seul projet, soit Radisson, déjà construit et en cours d'amortissement.

Certains de ces projets (les plus économiques en vertu de la loi 116) devront inévitablement être réalisés car ces derniers sont censés être justifiés par la hausse prévue des besoins québécois telle que présentée par Hydro-Québec Distribution et entérinée par la Régie de l'Énergie, contrairement au projet Le Suroît qui ne servira qu'à maintenir la «marge de manœuvre» de HQP sur les marchés externes.

Bref, de nombreux projets sont déjà en cours de construction ou le seront bientôt. Certains afin d'alimenter les consommateurs québécois à compter de 2006 lorsque le 165 TWh consentis comme électricité patrimoniale seront atteints, d'autres pour soutenir le développement régional et les producteurs privés et d'autres, enfin, pour permettre à Hydro-Québec Production de continuer à maintenir sa présence sur ses marchés d'exportation. Plusieurs seront en fonction en 2006, date butoir prévue pour la centrale Le Suroît. Cette dernière nous apparaît donc aucunement justifiée, que ce soit pour répondre à la demande québécoise ou même pour le maintien des surplus de Hydro-Québec Production (HQP).

À cet égard, nous aimerions souligner à la Commission à quel point, tout au long des audiences, HQP a tenté de confondre la population en martelant que Le Suroît servirait d'abord et avant tout la charge locale alors que cette dernière est déjà desservie amplement et que HQP n'a pas soumissionné avec ce projet en particulier pour les appels d'offres du distributeur qui couvriront la période de 2006-2011. Il ne peut donc prétendre, en toute honnêteté, que Le Suroît desservira la charge locale. Techniquement, l'électricité transitera sans doute sur le réseau mais la logique économique commande de considérer ces nouveaux MW comme des surplus s'ajoutant aux surplus vendus à l'exportation.

Ce projet ne serait-il pas plutôt destiné à compenser pour les bas niveaux de nos réservoirs malgré les prétentions contraires de la société d'État à cet égard? Secret commercial oblige<sup>3</sup>, il s'agit maintenant d'une information confidentielle mais compte tenu d'une combinaison de faible hydraulité et d'exportations discrétionnaires importantes au cours des dernières années, il nous apparaît plausible qu'Hydro-Québec ne soit pas très transparente sur ce sujet. Le syndicat des ingénieurs d'Hydro-Québec avait aussi émis l'hypothèse que ce projet incongru de centrale thermique «avait peut-être été mis de l'avant pour faire pression» dans les négociations de la Paix des Braves.<sup>4</sup>

---

<sup>3</sup> En audiences devant la Régie de l'énergie, il a été clairement démontré, expertises à l'appui, que le maintien confidentiel de ces données n'était aucunement justifié ou pratiqué par d'autres entreprises distributrices d'électricité.

<sup>4</sup> Cyberpresse, 17/09/02, Centrale thermique, une idée gazeuse dénoncent les ingénieurs.

Une chose est certaine, la justification présentée au soutien du présent projet est plus que douteuse et ne tient pas la route dans un contexte où, entre autres, Le Suroît aurait dû faire partie des appels d'offres du Distributeur pour que HQP puisse prétendre desservir la charge locale, en tout premier lieu, comme il l'a fait tout au long des audiences. L'Union des consommateurs s'insurge contre le fait qu'une société d'État puisse ainsi possiblement déformer et manipuler la vérité pour en arriver à ses fins. Il en a été de même dans le projet de la ligne Hertel des Cantons et de la boucle outaouaise proposés supposément pour sécuriser ces régions en cas de verglas alors qu'il s'agissait en fait de lignes dédiées avant tout aux exportations.

## **6.0 Des impacts et des risques importants**

Dans le contexte de la ratification annoncée de l'Accord de Kyoto, auquel souscrivent L'Union des consommateurs, et le Québec, par le biais de son ministre de l'Environnement, M. André Boisclair, un projet de la nature du Suroît apparaît grandement ... déplacé, incongru et même, indécent. D'autant plus que ce projet est tout à fait injustifié en terme de besoins réels et que sa rentabilité est loin d'avoir été démontrée .

La possibilité d'achats de crédits ou tout autre modèle qui permettra la mise en œuvre du Protocole est loin d'être encore certaine malgré l'optimisme manifesté à cet égard par HQP lors des audiences. Au contraire, les modèles avancés par HQP sont loin de faire consensus auprès des négociateurs, selon le représentant d'Environnement Canada et pis encore, les Etats-Unis, principal partenaire commercial de la société d'État, n'étant pas signataires de l'Accord, avec qui cette dernière pourrait-elle échanger ses soi-disant crédits?

Hydro-Québec Production est déjà engagée dans plus de 6,6G\$ de projets de nouvelle production d'électricité hydroélectrique. Rien ne justifie d'ouvrir maintenant la porte à de la production thermique alors que la planète se mobilise contre l'émission des gaz à effet de serre et que la nouvelle centrale ajouterait 2.8% de nouvelles émissions au Québec ( ce chiffre est beaucoup plus important si on le compare à la production énergétiques actuelle, soit 32% excluant les transports, puisque que l'ordre de grandeur est près de 10% dans un tel contexte).<sup>5</sup>

### **Protocole d'entente**

Malgré les prétentions d'Hydro-Québec à cet égard, le fait de passer une entente avec millions de dollars à la clé avec les élus d'une communauté est loin de signifier qu'il existe une «acceptation dans le milieu» ou que le projet est accepté par le milieu. Tel que nous le disions précédemment, de tels projets ne peuvent que difficilement faire consensus à moins d'être pleinement justifiés en terme de

---

<sup>5</sup> Présentation de Environnement Canada. Question de M. J-F. Blain

demande et présenter des avantages sur une base sociale, environnementale et économique.

L'Union des consommateurs constate les divisions engendrées par des projets de petites centrales privées dans les communautés et soumet qu'il n'en est, et n'en sera, certainement pas autrement avec des projets de centrales thermiques. Planifier et construire sur une seule logique de marché, comme le permet maintenant la loi 116, pour des projets synonymes d'impacts aussi importants que ceux liés à la production d'énergie thermique ou hydroélectrique, ne peut que diviser les communautés et aller à l'encontre du développement durable.

## **7.0 Considérations générales**

### **7.1 Une faible efficacité thermique**

Sans entrer dans les détails, il nous apparaît évident que l'efficacité énergétique d'une centrale à cycle combiné, soit 58%, rend aussi ce projet inacceptable à sa face même. Hydro-Québec a beau répéter que pour ce type de projet, il s'agit de l'efficacité maximale, cela se traduit tout de même par une perte nette d'efficacité importante. L'Union des consommateurs questionne la pertinence d'un tel choix de projet eu égard à cette faible performance thermique. Si l'énergie produite était essentiellement dédiée aux consommateurs québécois, il serait beaucoup plus efficace d'équiper ces derniers de systèmes de chauffage au gaz naturel que d'investir dans une telle centrale.

### **7.2 Le plan stratégique n'est pas une justification**

Contrairement aux prétentions de HQP, le fait qu'il soit question du Suroît dans le Plan stratégique et que ce projet ait été discuté en Commission parlementaire ne constitue aucunement une justification en soi. Un Plan stratégique d'entreprise ne fait état que des objectifs de croissance de cette dernière. Il ne s'agit pas d'un document de planification dont le respect ou non peut mettre en danger l'alimentation en électricité des ménages québécois. A plus forte raison lorsqu'on sait que les ventes totales de HQP ont atteint 194,3 TWh en 2001 dont 151,9 seulement à HQD pour la desserte locale.

## **8.0 Conclusions et Recommandations**

A la lumière des éléments exposés précédemment, l'Union des consommateurs recommande le rejet de la demande d'autorisation de construction de la centrale thermique Le Suroît. Parmi les motifs justifiant cette position, mentionnons :

- L'absence de justification réelle. Le maintien de la marge d'Hydro-Québec Production pour ses exportations ne saurait être considérée comme une justification acceptable eu égard aux impacts réels et appréhendés tant environnementaux, que sociaux (santé, sécurité,..) et économiques. Il a été clairement démontré que la production de la centrale Le Suroît, même si

techniquement elle transitera sur le réseau, dans les faits, s'ajoutera aux surplus existants et sera vendue à l'exportation et ne sera nullement destinée aux consommateurs québécois. Dans un tel contexte, les impacts inhérents au projet apparaissent encore plus injustifiés et injustifiables;

- Ce projet se traduit aussi par une augmentation injustifiée des émissions de GES au Québec;
- Ce projet de centrale thermique constitue un virage majeur dans les filières d'approvisionnement habituellement utilisées au Québec et ce virage s'est fait sans consultation publique sur les avantages et inconvénients d'une telle décision ;
- Plusieurs projets de centrales thermiques et de cogénération font partie des soumissions pour répondre à la demande québécoise au cours des prochaines années et des impacts cumulatifs sont à prévoir, dans un contexte de ratification annoncée de l'Accord de Kyoto;
- Le promoteur du projet, soit Hydro-Québec Production (HQP), n'a pas considéré des alternatives plus en lien avec le développement durable et plus rentables socialement telles que l'efficacité énergétique, ou le couplage d'une centrale hydroélectrique avec des éoliennes, par exemple;
- Il existe des risques financiers et économiques inhérents à la vente sur des marchés limitrophes de plus en plus volatils. À ceci s'ajoute le fait que Hydro-Québec procède aussi à des transactions de nature spéculative sur les marchés étrangers, ajoutant aux risques potentiels.
- Plus de 6,6 G\$ de projets sont déjà en cours de réalisation. À ces projets s'ajoutent ceux de petites centrales privées dont la production sera achetée par HQP, les autres projets de HQP en attente d'autorisation, les MW potentiels de Churchill Falls 2 de même que les projets qui seront retenus suite aux appels d'offres du Distributeur (HQD). Bref, les Québécois subissent un développement intensif et accéléré de production énergétique sans possibilité de vision globale et intégré des choix ainsi faits et des coûts totaux consentis.
- De plus, les Québécois n'ont jamais été consultés ni n'ont donné leur aval sur le fait de convertir leur territoire en zone de production d'électricité, qu'elle soit thermique ou hydroélectrique, pour répondre aux besoins américains et de subir tous les impacts inhérents à ces projets;
- Il demeure très difficile, voire impossible, de valider la rentabilité réelle de l'ensemble des activités d'HQP sur les marchés d'exportation;

L'Union des consommateurs est fortement préoccupée par la prépondérance des projets de nature thermique en réponse aux appels d'offres du Distributeur et profite de la présente pour soulever la pertinence d'une audience générique sur ce type de production advenant le cas où ce type de production était retenu pour combler les nouveaux besoins des consommateurs québécois.

L'Union des consommateurs invite aussi les membres du Banc à questionner le gouvernement sur les implications de l'adoption de la Loi 116 sur la perte de transparence au niveau des activités de HQP et sur l'impossibilité dorénavant de mettre en place une gestion intégrée des ressources afin d'assurer un développement énergétique durable, basé sur des choix de société éclairés et synonymes de consensus sociaux.

L'Union des consommateurs recommande aussi de rappeler au gouvernement que l'efficacité énergétique constitue un élément central de sa politique énergétique et qu'elle permet de créer plus d'emplois, de diminuer la facture globale des consommateurs, qu'elle est plus rentable socialement et qu'elle ne produit pas de GES et permet de préserver nos rivières. Les investissements en efficacité énergétique sont à, toutes fins pratiques, inexistantes depuis 1995 chez Hydro-Québec.

L'Union des consommateurs espère que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sera fidèle à sa tradition d'analyser le projet présenté dans son contexte plus large d'implantation et fera part au gouvernement de **l'impossibilité dans la foulée de l'adoption de la loi 116, de concilier dorénavant développement énergétique et développement durable au Québec....** Le projet du Suroît en est le meilleur exemple.

---

Manon Lacharité  
Union des consommateurs



## Hydro: des ventes moins rentables que prévu aux É.-U.

Louis-Gilles Francoeur

Le samedi 19 janvier 2002

Le système d'achats-ventes d'électricité que gère Hydro-Québec aux États-Unis depuis quelques années pourrait s'avérer sensiblement moins rentable qu'il n'y paraît à première vue, selon un expert du domaine de l'électricité, Gérald Roberge.

M. Roberge, un ancien cadre d'Hydro-Québec et un des pionniers des lignes à 750 kV au Québec, a témoigné dans trois importants dossiers devant la Régie de l'énergie sur des questions relatives notamment aux coûts du transport de la haute puissance.

Dans une entrevue accordée au Devoir hier, cet expert a soutenu qu'Hydro-Québec ne revend pas toujours le jour aux États-Unis le produit de ses achats nocturnes à un prix suffisant pour couvrir ses coûts réels, dont plusieurs ne sont pas apparents. Ce type de revente - «achats-ventes» - diffère des exportations habituelles d'Hydro-Québec. Il s'agit essentiellement de transactions financières en vue d'un gain sur le marché américain.

C'est ainsi, explique-t-il, que la société d'État devrait vendre chaque MW acheté quelque 40 \$ de plus pour couvrir les pertes d'énergie et les coûts de transport à haute tension de cette électricité vers le Québec ainsi que les pertes et les coûts qu'implique le fait de revendre une quantité équivalente aux Américains.

M. Roberge a calculé qu'Hydro-Québec devrait majorer de 10 \$ toute vente à l'extérieur du bassin américain «restreint» qu'elle exploite actuellement en Nouvelle-Angleterre. Si Hydro-Québec, dit-il, veut vendre jusqu'à Washington, elle devrait limiter ses ventes à celles qui vont couvrir l'ensemble des pertes et des frais de transport accrus inévitables sur de plus grandes distances et qui devraient ajouter environ 50 \$ du MW au prix d'achat américain. La société d'État, dit-il, ne peut s'en tenir à une banale soustraction de prix d'achat du prix de vente obtenu pour démontrer la rentabilité de ses transactions.

Or, dans les faits, les choses sont un peu plus complexes, dit-il.

Selon un relevé des prix pratiqués par Hydro-Québec sur le marché américain, et qui apparaissent sur le site Internet de l'Office national de l'énergie (ONE), la première société d'État québécoise a importé en 2001 des mégawatts produits aux États-Unis la nuit en les achetant à 31,71 \$ en moyenne. Et elle les a revendus à un prix moyen de 46,65 \$, toutes ventes confondues. Les données de l'ONE ne donnent pas le détail des ventes réalisées sur le marché spot, celui où Hydro-Québec joue au courtier de mégawatts. Mais l'écart est si faible entre ces prix moyens d'achat et de vente, toutes catégories confondues, qu'il ne couvre visiblement pas les coûts cachés de 40 \$ en moyenne de l'aller-retour de l'électricité américaine en passant par le Québec.

Jusqu'au milieu de la dernière décennie, Hydro-Québec vendait aux Américains essentiellement ses surplus, souvent à perte par rapport aux prix pratiqués au Québec, mais on justifiait ces ventes en disant que cette électricité aurait été perdue si on ne l'avait pas vendue.

Avec la déréglementation américaine, Hydro-Québec a commencé à acheter à faible prix des mégawatts la nuit à même les surplus des centrales thermiques américaines qui tournent au ralenti. Pendant ce temps, elle ferme ses propres turbines et engrange

l'électricité qui aurait autrement alimenté entreprises, commerces et résidences d'ici. Le surplus ainsi créé la nuit est revendu ensuite aux États-Unis le jour lorsque la demande et les prix sont meilleurs.

C'est précisément ce dont doute Gérald Roberge, qui estime qu'une partie importante des coûts cachés de l'opération pourrait être refilée aux consommateurs d'ici, ce qui permet à Hydro-Québec de dire qu'elle empoche le bénéfice apparent de ces transactions.

Il est difficile, voire impossible, d'espérer qu'une question de cette importance pour les consommateurs puisse un jour être tirée au clair devant la Régie de l'énergie. En effet, la loi a été amendée de sorte que la Régie n'a plus le mandat de vérifier la réalité des coûts de la production d'Hydro-Québec ainsi que leur répartition équitable entre les usagers. Lors d'un témoignage devant la Régie de l'énergie, toutes les interventions de M. Roberge, qui voulait approfondir cette question, ont été repoussées.

«Le principe de l'achat-revente d'électricité aux États-Unis est une façon intelligente, en principe, d'utiliser l'énorme capacité de nos réservoirs. Et il est exact de dire qu'à certaines périodes, Hydro-Québec a fait de l'argent avec ces ventes. Mais pas tout le temps. Et pas récemment.»

Gérald Roberge a reporté sur des graphiques les statistiques des rapports annuels de la société d'État. De 1994 à l'an 2000, on y voit que le tarif «L», soit le tarif industriel, s'établissait entre 31 et 36 \$ du MW environ. Or, de 1994 à 1997, on voit que les ventes hors Québec d'Hydro-Québec ont été faites à un prix unitaire de 23 à 35 \$, soit sous le tarif L, censé correspondre au coût de production officiel.

Un des tableaux les plus surprenants réalisé par l'ancien cadre d'Hydro-Québec compare la croissance du produit global des ventes par rapport au bénéfice net de 1998 au troisième trimestre de 2001.

«On y constate, explique le spécialiste, une montée impressionnante qui s'étend du quatrième trimestre de 1999 jusqu'au troisième trimestre 2000. Depuis lors, le bénéfice global a entrepris une descente en même temps que le produit des ventes continuait sa progression. Cela soulève des points d'interrogation.» Et plus précisément, M. Roberge se demande si cela indique qu'Hydro vend beaucoup mais à perte dans certains secteurs.

Si on regarde, ajoute-t-il, la croissance du secteur de l'électricité chez Hydro-Québec par rapport aux bénéfices nets, on s'aperçoit que le bénéfice a chuté de 251 millions depuis un an tandis que le produit des ventes s'est quant à lui accru de 1,268 million.

«Mais ce qui intrigue, poursuit le chercheur à la retraite, c'est le fait qu'une montée aussi importante des ventes, qui se poursuit en 2001, soit suivie depuis le troisième trimestre de 2000 d'une chute importante du bénéfice. On dirait que plus on vend, plus on perd de l'argent. En réalité, il semble que, d'une part, le rendement sur les ventes aux États-Unis a baissé et, d'autre part, qu'une partie des achats pourrait avoir servi à reconstituer nos réserves pour l'hiver. On n'a pas le détail des chiffres qui permettrait de départager les choses.»

Copyright © 2002

Tous droits réservés